

## **Annnonce concernant le recensement légal.**

Comme il s'en suivrait un vrai dommage pour les intérêts religieux et civils de notre Canada, si le recensement légal, qui doit se faire, tous les dix ans, entre le second lundi de Janvier et le 15 Février suivant, était inexact, l'on donnera au peuple, sur ce sujet important, une instruction convenable, en expliquant au prône de toutes les Eglises où se fait l'office public, l'Annnonce suivante, qui se fera, au besoin, le dernier dimanche de Décembre, qui précèdera l'année du recensement. Cette formule s'annexera à l'Appendice au Rituel, pour servir au besoin.

---

Nous croyons devoir vous avertir que, dans le mois de Janvier prochain, il va se faire un recensement légal, pour toute la province.

Il faut que vous sachiez que les Commissaires, chargés de faire ce recensement, sont obligés de se conformer à la loi, sous peine d'amende ou d'emprisonnement. Ils doivent, entre beaucoup d'autres choses, marquer bien exactement le nom, le sexe, la condition ou état de toutes les personnes, qui vivent ou demeurent, dans leur District, ou n'en sont absentes que pour un certain temps.

Vous aurez donc à répondre à toutes leurs questions, pour que rien ne manque aux renseignements qu'ils sont si strictement obligés de donner au Gouvernement, qui d'ailleurs ne fait ici que ce qui se fait dans les autres pays. N'oubliez pas que vous seriez vous-mêmes exposés à payer l'amende, ou à aller en prison, si vous leur cachez les choses qu'ils ont droit de vous demander.

Au reste, nous pouvons vous certifier qu'il n'est ici question ni de vous taxer, ni de vous enrôler pour vous envoyer à la guerre. Car le but que se propose notre Gouvernement, en ordonnant ce recensement, est de mieux s'assurer des ressources du pays, pour les exploiter à l'avantage de ses heureux habitants.

La Religion ne peut donc que gagner au développement de toutes les ressources que la Divine Providence nous a si libéralement départies. Nous devons en conséquence seconder les efforts de ceux qui sont employés à faire fleurir l'agriculture, le commerce et l'industrie ; parce